



MAISON POUR TOUS
Maison des Jeunes et de la Culture de CHATOU

Association Loi 1901
Siège social : 105 rue du Général Leclerc
78400 CHATOU

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS



MAISON POUR TOUS
Maison des Jeunes et de la Culture de CHATOU
Association Loi 1901
Siège social : 105 rue du Général Leclerc
78400 CHATOU

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association M.J.C. – MAISON POUR TOUS de Chatou relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 14 décembre 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net		31.08.2023	31.08.2022
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 600	1 600		381	Fonds propres (avant affectation)	47 674	49 253
Terrains					Résultat de l'exercice	6 211	-1 580
Constructions					Subventions d'investissement	3 240	4 320
Matériels d'activités	33 779	21 649	12 129	3 761	Total	57 125	51 994
Autres immobilisations corporelles	15 391	10 883	4 509	6 017	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	14 880		14 880	14 880	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	60 999	56 167
Total	65 650	34 132	31 518	25 039	Total	60 999	56 167
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	2 413		2 413		Fournisseurs	63 866	70 718
Autres créances	12 708		12 708	58 901	Dettes fiscales et sociales	13 561	15 035
Trésorerie	237 808		237 808	186 344	Autres dettes	13 406	219
Charges constatées d'avance	6 997		6 997	6 846	Produits constatés d'avance	82 488	82 996
Total	259 926		259 926	252 090	Total	173 321	168 968
Total	325 576	34 132	291 444	277 129	Total	291 444	277 129

COMPTE DE RESULTAT	2023/2022	2022/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	11 585	9 460
Ventes de marchandises	2 428	1 519
Prestations de service	282 138	238 350
Subventions d'exploitation	151 617	160 528
Dons et Mécénat	138	546
Contributions financières		
Autres produits	13 549	26
Reprises sur dépréciations et provisions	4 279	6 646
Utilisations des fonds dédiés		1 000
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	465 734	418 074
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 850	3 328
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	171 242	187 092
Aides financières	1 664	1 386
Impôts et taxes	3 720	363
Salaires	215 355	190 231
Charges sociales	44 534	43 543
Autres charges	4 853	212
Dotations aux amortissements	6 559	4 077
Dotations aux dépréciations et provisions	9 110	2 000
Reports en fonds dédiés		
Total	460 888	432 232
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	4 847	-14 157
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	1 364	556
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 364	556
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 364	556
RESULTAT COURANT (I + II)	6 211	-13 601
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion		12 747
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		12 747
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		725
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		725
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		12 022
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	6 211	-1 580
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	154 275	135 025
Total	154 275	135 025
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	154 275	135 025
Total	154 275	135 025

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le **31 août 2023** qui dégagent un **excédent de 6 211,32 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er septembre au 31 août.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : Maison des Jeunes et de la Culture - Maison Pour Tous.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Malgré tous les efforts faits, et le bénéfice d'une reprise de notre dynamique, il est pensable de devoir augmenter les cotisations la saison prochaine.

Des augmentations importantes de charges de gaz et d'électricité et également de salaires imposées par la convention collective de l'animation... Mais je dirais la grande tendance inflationniste actuelle ! Nous avons alerté les animateurs, les adhérents, demandant à tous de veiller aux meilleures économies possibles. Les inscriptions sont plus nombreuses. Nous espérons que cela suffise !

Les pistes envisagées seront la préoccupation des Conseils d'administration, des salariés et de tous les adhérents de la M.J.C., cette année à venir.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 600,00			1 600,00
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	21 240,67	12 537,88		33 778,55
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	12 081,52	499,99		12 581,51
Mobilier de bureau	2 809,67			2 809,67
Immobilisations en cours				
Total	37 731,86	13 037,87		50 769,73

b) Acquisitions et désinvestissements

Foam Roller - Liderfit	393,08
Pilates Soft Ball - Sissel	460,40
Module de gym – Casal Sport	282,00
Cheval en mousse – Casal Sport	658,80
Tapis de gym – Casal Sport	634,80
Miroirs – Miroiterie de Poissy	5 910,00
Stores – Miroiterie de Poissy	4 198,80
Ordi Acer - Fnac	499,99

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 219,25	380,75		1 600,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	17 479,93	4 169,49		21 649,42
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel bureau et inform	33%	6 437,80	1 915,15		8 352,95
Mobilier de bureau	50%	2 436,23	93,36		2 529,59
Total		27 573,21	6 558,75		34 131,96

2. Immobilisations financières

Assurance vie Indemnités retraite

14 880,10

Au 31 décembre 2022, la plus-value potentielle est de 692.48 €.

3. Stocks

Néant

4. Usagers

Néant

5. Autres créances

Retraite Malakoff

5 392,14

Subvention à recevoir

45,76

Produits à recevoir

7 270,51

12 708,41

6. Trésorerie

Chèques à encaisser

229,00

Société Générale

44 701,30

Livret Société Générale

114 236,49

Livret A

77 208,60

Caisse Générale

1 162,90

Caisse Coordinatrice

135,00

Caisse Accueil

135,00

237 808,29

7. Charges constatées d'avance

Divers

6 996,77

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Photocopieur	5 400,00	20%	4 320,00	1 080,00	3 240,00
Total	5 400,00		4 320,00	1 080,00	3 240,00

3. Fonds dédiés

Néant

4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Autres provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	54 167,16	9 110,46	2 279,12	60 998,50
Provision redressement urssaf	2 000,00		2 000,00	
Provisions pour charges	56 167,16	9 110,46	4 279,12	60 998,50
Prêt au personnel				
Usagers				
Autres créances				
Dépréciations				
Total	56 167,16	9 110,46	4 279,12	60 998,50
Dotations / reprises d'exploitation		9 110,46	4 279,12	
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		9 110,46	4 279,12	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 4 279,12

Total 4 279,12

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté puis 1/3 de mois de salaire pour les années au-delà (supérieures à 10 ans) pour l'ensemble des salariés en CDI avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Pour les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté, aucune provision pour retraite n'est à calculer. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	577,66
Fournisseurs – Factures non parvenues	<u>63 288,38</u>
	63 866,04

7. Dettes fiscales et sociales

Congés à payer	3 409,00
Charges aux personnels	163,98
URSSAF	4 510,00
Mutuelle	1 516,03
Retraite	
Prévoyance	379,04
Charges sur congés à payer	1 093,00
DGFIP	180,40
Uniformalion	<u>2 309,23</u>
	13 560,68

8. Autres dettes

Avoirs adhérents	310,00
Mairie de Chatou à rembourser	<u>13 096,00</u>
	13 406,00

9. Produits constatés d'avance

Subvention Municipale	47 200,00
Cotisations adhérents	<u>35 288,16</u>
	82 488,16

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Activités	282 138,06	234 984.80
Arrêts des activités		-9 023.50
Autres		13 907.24
Total Prestations	282 138,06	239 868.54

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Autres subventions (FONJEP)	7 164,00	7 164.00
Commune de Chatou - remboursements	128 504,00	141 600.00
Organismes privée	3 266,63	
Aides à l'emploi (ASP)	11 602,51	10 683.53
	1 080,00	1 080,00
Total	151 617,14	160 527.53

3. Produits exceptionnels

Néant

4. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	42	7	31	7
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	2	1	2	2
Total	44	8	33	9

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

La MJC / M.P.T. de CHATOU bénéficie de la mise à disposition gratuite par la Mairie de Chatou de locaux situés au 105 rue du Général Leclerc (environ 500 m²).

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Ateliers animés par des bénévoles	1 020 H
Réunions CA	200 H
Réunions bureau	50 H
Encadrement manifestations	1 450 H
Assemblée générale	40 H
Aide saisie base de données « GoAsso »	220 H
Aide tâches comptables	580 H
Projet 60 ans MJC célébration	1 250 H
Aide communication	<u>800 H</u>
	5 610 H

Le bénévolat représente 5 610 heures à 27.50 € soit **154 275 €** (contre 135 025 € sur l'exercice précédent).